

INTERMED VISE L'ACCES A LA SANTE ET AUX SOINS

➤ Pour des publics perdus de vue dans leur logement :

Des personnes isolées, présentant des problématiques psychosociales et de santé complexes, éloignées du soin et dans l'incapacité d'un accès autonome aux services de droit commun ;

➤ Dans divers contextes d'intervention :

En logement accompagné, en habitat social, dans le diffus, sur les aires de gens du voyage, en structures d'hébergement, de demandeurs d'asile ou autres ;

➤ Par des équipes pluridisciplinaires :

Infirmiers(-ères), psychologues cliniciens(-nes),

UNE DEMARCHE D'« ALLER VERS »

- un accompagnement sans prescription médicale, sans protocole préétabli et sans limite dans le temps, dans le respect du choix de la personne ;
- Les médiateurs santé rencontrent la personne à domicile ou dans son environnement, évaluent sa situation et mobilisent tous les acteurs de droit commun compétents ;
- Ils l'accompagnent concrètement tout au long de son parcours de soin ;
- Ils ne délivrent pas de soins techniques.



© D. Desaleux / Réseau Intermed

UNE PRATIQUE DU SOIN RELATIONNEL

- une approche globale et contextualisée des situations,
- un travail de coordination en réseau, s'appuyant sur tout professionnel des champs sanitaire, social, médico-social et de l'environnement de la personne.



© D. Desaleux / Réseau Intermed

UN TRAVAIL EN RESEAU

- mise en relation et coordination avec la médecine de ville ;
- prise en compte et orientation des situations administratives et sociales bloquées ;
- mise en œuvre effective de soins et/ou d'aides à domicile ;
- accompagnement en vue d'admission et prise en charge par des services adaptés ;
- retours à domicile préparés et coordonnés ;
- veille attentive pour éviter les ruptures de soin ;
- actions collectives de « prévention santé » et de reprise de lien social.

Intermed ne se substitue pas aux acteurs de droit commun mais en facilite l'intervention

Intermed met en place des dispositifs innovants de soutien et d'aide au maintien à domicile

- Dispositif « passerelle dépendance » en direction de personnes âgées en perte d'autonomie mais réticentes à toute forme d'aide.
- Dispositif « passerelle handicap psycho-social » en direction de personnes d'âge médian en perte d'autonomie mais ne relevant d'aucun dispositif de droit commun

Ces deux dispositifs visent à faciliter l'accès aux plans d'aide de droit commun.

Ils constituent des outils de lutte contre le non-recours pour des personnes en perte d'autonomie.



© D. Desaleux / Réseau Intermed

Le Réseau Intermed propose aussi :

- De l'appui conseil auprès de professionnels confrontés à des situations psycho-sociales et de santé complexes ;
- Des modules de « formation-action » ;
- De l'analyse de la pratique professionnelle (APP).



Réseau Intermed – association loi 1901

Territoires d'intervention :

- En Auvergne-Rhône-Alpes : Drôme, Isère, Loire, Puy-de-Dôme, Lyon Métropole, Rhône, Savoie et Haute-Savoie.
- Dans d'autres régions en fonction des besoins et des possibilités.

Partenaires financiers :



Direction régionale du Réseau Intermed :

144, rue Garibaldi
69006 LYON
04.72.83.22.91

Coordinateurs territoriaux :

Rhône / Drôme : 06.68.07.89.89
Isère : 07.60.66.22.91
Savoie / Haute-Savoie : 06.69.30.65.79
Puy de Dôme / Loire : 06.63.31.86.97

Site Web : www.intermed-reseau-sante.fr

Réseau Intermed : Dispositif de Médiation et Coordination Santé

Un outil de lutte contre l'exclusion
et le renoncement aux soins



© D. Desaleux / Réseau Intermed

Créé en 2008 par Adoma pour les résidents Adoma, le Réseau Intermed intervient depuis 2015 dans d'autres contextes d'habitat et sur divers territoires.

Intermed
RELIER POUR SOIGNER